dans un remarquable rapport, a retracé les nombreux et importants travaux accomplis par la Société, pendant l'année 1882.

Cette lecture a été accueillie par des marques unanimes d'assentiment, et, au milieu des applaudissements, M. le Maire a adressé de sincères félicitations au rapporteur.

Pendant toute la durée de cette cérémonie, l'excellente fanfare du 16e bataillon de chasseurs à pied a exécuté les plus beaux morceaux de son répertoire.

Au milieu des bravos, Mlle général Lallemant a remis, de la part de la Société, un splendide bouquet à M. Dewez, le sympathique chef qui dirige si habilement cette fanfare.

Le Palais-Rameau, splendidement décoré pour la circonstance, a reçu un nombre considérable de visiteurs, jusqu'à 6 heures du soir. En somme, le public et la Société régionale d'horticulture du Nord de la France en particulier, garderont un bon souvenir de cette *fête horticole*.

CONCOURS HIPPIQUE. — C'est du 27 mai au 3 juin qu'aura lieu sur l'Esplanade de la Citadelle le concours hippique du Nord.

Voici l'ordre journalier des opérations du concours :

Dimanche 27 mai.—Arrivée des chevaux avant dix heures du matin.—1 heure du soir, examen des chevaux par la commission d'admission. — 4 heures du soir, course au galop, 1re catégorie, 1re section. 800 mètres. 8 obstacles. Officiers.

Lundi 28.— 1 heure du soir, poulains et pouliches de 3 ans sans dressage.—4 heures du soir, course au galop, 4e catégorie, 1re section, 800 mètres. 8 obstacles. Sous-officiers.

Mardi 29.—9 heures 1/2 du matin, chevaux attelés seuls. Flots de rubans.— 2 heures du soir, courses au trot monté pour poulains entiers, hongres et pouliches, nés en 1880, dans la circonscription du concours, 1re catégorie.— 4 heures du soir, courses au galop, 1re catégorie, 2e section. 800 mètres. 8 obstacles. Officiers —Courses au galop, 5e catégorie. 800 mètres. 8 obstacles. Prix des Habits rouges. Gentlemen.

Mercredi 30. — 1 heure du soir, chevaux de selle. Flots et prix.— 4 heures du soir, courses au galop, 3e catégorie, 800 mètres, 8 obstacles. Chevaux du concours.— Courses au galop, 4e catégorie, 2e section, 800 mètres, 8 obstacles. Sous-officiers.

Jeudi 31. — 1 heure du soir, chevaux attelés en paire. Prix. — Chevaux de poste attelés en paire. Prix. — 2 heures du soir, prix internationaux. Chevaux et voitures de maîtres.— 3 heures 1/2 du soir, courses au galop, 2e catégorie, 1,200 mètres, 12 obstacles. Prix des dames. 1re section. officiers. 2e section, gentlemen.

Vendredi 1er juin.— 1 heure du soir, chevaux attelés seuls, prix. — Chevaux de poste attelés seuls, prix. — 4 heures du soir. courses au galop, 4e catégorie, 800 mètres, 8 obstacles. Prix des selles anglaises, sous-officiers.

Samedi 2.— 12 heures 1/2 du matin. Epreuves montées des chevaux primés à l'attelage. — 2 heures du soir. Courses au trot monté pour chevaux entiers, hongres et juments, de 3 ans et au-dessus, nés dans la circonscription du concours, 2e catégorie. — 4 heures du soir, courses au galop, 6e catégorie, 800 mètres, 8 obstacles. Prix coupés. Officiers.

Dimanche 3. — 2 heures du soir. exhibition générale de tous les attelages primés du concours et internationaux.—3 h. 1/2 du soir, Prix de la Coupe.—Courses d'obstacles. Longchamps de chevaux de selle.

Les épreuves devant le jury ont lieu dans l'ordre suivant :

Pour la selle : 1re catégorie, chevaux de 3 à 6 ans; 2e, sans distinction d'âge; 3e, sans distinction d'âge.

Pour l'attelage : Attelés seuls, chevaux de 3 à 6 ans ; Attelés en paire, chevaux de 3 à 6 ans.

L'épreuve préalable « attelés seuls » est de rigueur pour tous les chevaux présentés en paire.

Tous les chevaux ayant obtenu des prix à l'attelage doivent en outre être présentés, montés avec selle et bride complète.

Aucun cheval ne peut paraître dans le manège sans son numéro de poitrail.

Le départ des chevaux aura lieu le lundi 4 juin.

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DU DÉPARTEMENT DU NORD.— La réunion générale ordinaire de la Société aura lieu le samedi 12 mai, à trois heures de l'après-midi, à Lille.

Dans sa dernière séance du mois d'avril, la Société a admis deux nouveaux membres : MM Delannoye et Vanmoë, architectes à Dunkerque. — Elle a décidé que l'excursion d'été aurait lieu cette année à Armentières, où elle visitera les travaux récemment exécutés dans cette ville.— Elle a voté aussi des certificats de capacité et des médailles à des contremaîtres et ouvriers de bâtiment.

THÉATRE. — L'*Echo du Nord* annonce que la nomination de M. Guérinot au Théâtre de Lille est à peu près certaine.

M. Guérinot aurait été appelé à ce sujet samedi, à la Mairie.

D'autre part, on affirme en ville que M. Roubeaud aurait reçu, il y a plus de deux mois, la parole de M. le maire de Lille, avec ordre de composer immédiatement sa troupe. M. Roubeaud, sur la parole de M. le maire, aurait déjà engagé Mlle Garcin.

Si M. le maire a fait la même promesse aux deux directeurs, il aura sans doute quelque difficulté à tenir ses engagements.

Triste municipalité et pauvre théâtre !

Par suite d'un rapport adressé au parquet par M. le commissaire central, M. le procureur de la République a ordonné ce matin, la saisie dans tous les kiosques, de quantités considérables de gravures d'une obscénité révoltante.

Ces saletés venaient de Turin et c'est, dit-on, l'administration du *Petit Journal*, maîtresse absolue des kiosques, dont elle jouit gratuitement depuis plusieurs années, qui impose aux femmes des kiosques la vente de ces infamies.

Tous les honnêtes gens approuveront l'acte de salubrité accompli par M. le procureur de la République.

Cette saisie a été aussi opérée dans les trois *salles d'attente* établies par la Compagnie des tramways, boulevard de la Liberté, places de la République et de la Nouvelle-Aventure.

Comment se fait-il que ces petites salles créées pour recevoir les voyageurs et surtout les voyageuses, ont été transformées en kiosques où s'étalent aux regards des dames, des jeunes filles et des enfants toutes sortes de turpitudes ?

ENCORE UN HOMME ACCROCHÉ PAR L'HOMME AU CROCHET. — Hier, un malheureux pris de genièvre s'amusait à faire des exercices gymnastiques sur la rampe qui borde le canal de la rue des Stations. — Encore le canal de la rue des Stations !! — La tête l'emportant sur le reste, l'ivrogne alla mettre de l'eau dans son genièvre.

Il en aurait même mis beaucoup trop sans l'intervention du riverain philanthrope, M Joos, surnommé l'*Homme au crochet*. C'est la centième victime, au moins, que celui ci repêche avec son instrument devenu ainsi une sorte d'Institution.

Vous verrez qu'on ne donnera pas une médaille de sauvetage, ou une retraite honorable à l'homme, pas au crochet bien entendu.

Les habitants du quartier signent une quatre-vingt-dix-septième pétition pour les lui obtenir — en pour que notre Conseil municipal se décide à faire couvrir ce canal si dangereux pour les enfants et les ivrognes, c'est tout un.

ACCIDENT.— Hier, vers deux heures et demie de l'après-midi, une vieille femme passait rue de la Monnaie, lorsqu'au coin de la rue du Palais-de-Justice un énorme pot de fleur lui tomba sur la tête, du premier étage de l'épicerie qui forme le coin de la rue.

La pauvre vieille est restée plus d'une demi heure sans connaissance. Sa situation est grave.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.— Lille, 9 mai. — *Thermomètre.*— Température à 2 h. + 8° 0/10. — *Baromètre.* — 760, baisse 2 mm. Variable. — *Etat de l'atmosphère.* — Pluie, ciel couvert. — *Vent.* Sud-Sud Ouest.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 9 mai 1883.

L'AFFAIRE DES ALLUMETTES

L'ACQUITTEMENT DE M. ROBERT.

Aujourd'hui est revenue, devant le Tribunal correctionnel de Lille, l'action en dommages et intérêts intentée par la Compagnie des Allumettes à M. Robert, coiffeur à Roubaix.

Un préposé de la Compagnie, par des moyens peu réguliers, avait surpris chez M. Robert, 25 allumettes étrangères pour lesquelles la Compagnie des Allumettes réclamait la modique somme de 1,000 francs.

Le ministère public, qui devait aujourd'hui donner ses conclusions, s'en est remis à justice.

Conformément aux conclusions prises, au nom de Robert, par Me Roche, avocat, le prévenu a été acquitté et renvoyé sans dépens.

Voici à peu près le sens des considérants de ce jugement, qui résout une question intéressante :

« Attendu qu'il résulte d'un procès-verbal dressé par Schwing, agent de la Compagnie des Allumettes, que 25 allumettes de provenance belge ont été saisies dans le salon de coiffure du sieur Robert, coiffeur, rue Neuve, n° 26, à Roubaix :

» Que ce procès-verbal a été dressé par Schwing, qui venait de se faire raser chez Robert ;

» Attendu qu'aux termes de l'art. 237 de la loi du 28 avril 1816, les employés de la Compagnie n'ont qualité, pour dresser des procès-verbaux chez les particuliers non soumis à l'exercice, que lorsqu'ils sont autorisés par un agent supérieur des contributions indirectes et assistés ou du juge de paix, ou du maire, ou du commissaire de police ;

» Qu'il peut être contesté que Robert n'était pas soumis à l'exercice ;

» Attendu qu'un salon de coiffure n'est pas un lieu public dans le sens de la loi; que si chacun a libre accès dans un établissement de ce genre, Robert était en droit de lui refuser l'entrée à l'agent s'il se fut présenté comme employé des Allumettes et sans l'accomplissement des formalités légales ;

» Qu'il importe peu que Robert, trompé par l'apparence de ce prétendu client, l'ait laissé pénétrer chez lui ;

» Qu'aujourd'hui Robert est fondé à réclamer la nullité du procès-verbal, qui est entaché d'un vice radical ;

» Attendu enfin qu'il est reconnu que les 2 allumettes saisies sont de provenance belge.

» Le Tribunal :

» Renvoie le prévenu des poursuites sans dépens ;

» Prononce la confiscation des 25 allumettes belges saisies ;

» Condamne la Compagnie des Allumettes aux frais. »

NORD

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 8 mai :

1° Dans le scrutin sur l'amendement de M. Gatineau :

Ont voté pour : MM. Brame, Dehuchy, Plichon, des Rotours, Trystram.

Ont voté contre : MM Bergerot, Cirier, Desmoutiers, Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Screpel.

N'ont pas pris part au vote : MM. Outters Bernard.

La Chambre n'a pas adopté.

2° Dans le scrutin sur le passage à la deuxième délibération du projet de loi sur les récidivistes :

Ont voté pour : MM. Bergerot, Bernard, Brane, Cirier, Dehuchy, Desmoutiers, Girard Giroud, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Outters, Plichon, des Rotours, Screpel et Trystram.

N'a pas pris part au vote : M. Guillemin.

La Chambre a adopté.

LE GRISOU. — Le ministre des travaux publics vient de confier à un inspecteur général des mines une mission qui nous paraît mériter d'être signalée, parce qu'elle peut avoir les plus heureux résultats pour l'amélioration des conditions du travail dans les houillères.

Dans une communication très-intéressante faite à l'Académie des sciences, au sujet des explosions de grisou qui viennent de se succéder si rapidement, M. de Chancourtois, inspecteur général des mines, a émis l'opinion que le grisou pourrait bien être le résultat de crises mécaniques, conséquences du jeu de l'écorce terrestre. Il a rappelé, à ce propos, que depuis longtemps le régime de ces crises est étudié en Italie et en Sicile au moyen d'appareils dits sismographiques qui permettent de percevoir les plus légers mouvements intérieurs du globe terrestre

Ne pourrait-on pas, demandait M. de Chancourtois, en installant un certain nombre d'appareils de ce genre dans les centres houilliers, obtenir des avertissements sismographiques et prévenir ainsi dans une large mesure les dangers d'explosion du grisou ?

C'est pour étudier cette question dont il est facile de saisir l'importance que le ministre a chargé l'auteur de la communication et deux ingénieurs des mines, MM. Lallemand et Cheneau, de se rendre en Italie et de rechercher dans quelle mesure on pourrait utiliser en France les appareils sismographiques qui fonctionnent chez nos voisins.

ARMÉE.— M le général de brigade d'artillerie Mathieu, disponible, a été nommé au commandement de l'artillerie du 6e corps d'armée, à Châlons-sur-Marne, à partir du 10 mai 1883, en remplacement de M. le général Pourrat, admis dans la section de réserve.

M. le général Mathieu commandait récemment à Douai le 27e régiment d'artillerie.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — M. Chossat, inspecteur général de l'Université pour l'ordre des lettres, procède, en ce moment, dans la région du Nord, à l'inspection des lycées.

DOUAI. — *Les prochaines assises du Nord.* — Nous publions ci dessous la liste du jury appelé à statuer sur les affaires qui seront jugées pendant la session de mai qui s'ouvre lundi 21 courant :

Jurés titulaires. — MM. F. Maufroid, cabar. à Sars Poteries ; J.-B. Tamboise, cultiv., à Montigny ; J. B. Denis, prop., à Escarmain; P. Woussen, man., à Houplines ; A. Hostelet, hrss , à Trélon ; C. Wypelier, chef d'esc. en retr., à Hazebrouck ; A. Outters, hras., à Hondschoote ; H. Sourmais, fabric., à Candry ; L. Lefebvre, rent., à Maretz ; A. Roussel, rent., à Marcq-en-Barœul ; H. Lavandier, marc., à Trélon ; J.-B. Bollengier, rent., à Warhem ; A. Fauchille, prop., à Lille; A. Beck, prop., à Hazebronck ; L. Duthoit, rent., à Hellemmes : A. Payen, prop., à Fontaine au-Pire ; D. Degaye, rent., à Maubeuge ; V. Drocourt, cultiv., à Arleux; T Billart, cultiv., à Caullery ; P. Boussemaert, com.-nég., à Lille; P. Bernard, fap., à Roubaix ; F. Bouriet, cult., à Somain ; A. Colette, cultiv., à Seclin ; H. Prévot, rent., à Louvroil; L. Drouiers, dist., à Ascq; H. Outters-Heist, prop., à Herzeele ; A. Six, nég., à Tourcoing ; E. Macquart, rent., à Quesnoy-sur-Deûle ; L. Poulain, fab., à Bertry ; E. Meesemaecker, prop, à Looberghe ; A. Lengiart, cult , à Wavrin ; C. Hemart de Neufpré., prop., à Zugtpem ; L. Detuchy, rent., à Perenchies ; C. Debroucher, prop., à Volckerinckhove; J. B. Coget, apprêt., à Roubaix; H. Cartigny, prop , à Escaudain.

Jurés supplémentaires. — MM. H. Philippe, négociant à Douai; H. Durif, négociant à Douai; J. Pèpe, architecte à Douai ; E. Depontre, filateur à Douai.

— Nous publions ci-dessous la suite de la liste des affaires renvoyées par la Chambre des mises en accusation devant les assises de Douai :

Florimond-Constant Sacré, attentat à la pudeur ; François-Honoré Catilion, attentat à la pudeur ; Louis Joseph Flochart, vols qualifiés ; Armand Anselme-Marie Duperron, attentat à la pudeur ; Augustin-Louis Memain, vol qualifié ; Charles-Louis Levischar, empoisonnement et vol.

— Hier, est venue devant la Chambre des appels correctionnels de la Cour de Douai, l'affaire de diffamation intentée par M. Cambon, préfet du Nord, à M. Longate, notaire à Condé.

M. Longate avait été acquitté en 1re instance; c'est sur l'appel du ministère public de Valenciennes, qu'il a dû venir devant la Cour d'appel de Douai.

M. Longate nie avoir voulu diffamer le préfet du Nord, et prétend n'avoir pas agi comme notaire.

Me Berton, avocat général, maintient que l'attitude du sieur Longate vis-à-vis M. le préfet a été très-inconvenante, dit que le fait reproché au sieur Longate est d'autant plus grave que celui ci était notaire et traite les questions de droit et de fait.

Sur la plaidoirie de Me D'Hooghe, défenseur de Longate, la Cour a condamné Longate à 25 francs d'amende.

— Dimanche dernier, vers onze heures du soir, le sieur Comble, boucher, place du Palais, 12, revenait en voiture de Lécluse, accompagné de son frère et de son beau frère, lorsqu'arrivé au passage à niveau de Lambres, il descendit pour éveiller le garde barrière.

Pendant ce laps de temps une autre voiture venait en sens inverse; elle contenait quatre personnes, parmi lesquelles se trouvait le nommé Augustin Duhar, maréchal-ferrant à Lambres, qui conduisait la voiture. A propos d'un motif des plus futiles, Duhar asséna sur l'œil droit de M. Comble un coup de bâton si violent que celui-ci en fut renversé. Les agresseurs prirent aussitôt la fuite, abandonnant leur voiture.

Le sieur Edmond Comble, voyant son frère blessé, s'approcha du véhicule et put lire sur la plaque indicatrice le nom du propriétaire qui dénonça le coupable.

L'état du blessé est grave.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

— On lit dans la *Gazette de Douai* :

« *La Commission scolaire de Douai et la classe ouvrière.* — La Commission municipale de Douai a décidé, dans sa séance du 7 avril, que les noms de huit pères de famille seraient affichés, pendant quinze jours, à la porte de la Mairie, pour non comparution.

» L'affichage a eu lieu, le 29 avril dernier.

» Cette peine frappe exclusivement des pères de famille de la classe ouvrière.

» Il faut avouer qu'après une rude journée de travail, il est bien dur pour un ouvrier, d'aller à la Mairie, attendre de sept heures et demie à dix heures du soir, le bon plaisir de la Commission.

» L'ordre des convocations est parfois interverti, et tel ouvrier, invité à comparaître devant la justice scolaire pour l'ouverture de la séance, voit passer avant lui tel de ses camarades convoqué pour une ou deux heures plus tard.

» Est-ce que d'ailleurs, il peut veiller à ce que ses enfants suivent régulièrement l'école, pendant, qu'à l'atelier ou à l'usine, il est occupé à gagner le pain de sa famille. Evidemment non. Mais la loi ne distingue pas, et la Commission scolaire condamne le malheureux à l'affichage, en attendant que le juge-de-paix lui inflige l'amende d'abord, et plus tard l'emprisonnement. Voilà comment la République entend la justice, et comment elle l'applique à la classe ouvrière. Il serait piquant que ces pères de famille eussent voté pour quelques-uns de ceux qui viennent de leur infliger la peine de l'affichage. S'il en est ainsi, comme ils doivent regretter leurs votes, et combien peu, ils doivent être tentés de les renouveler ! »

DUNKERQUE. — *Les naufragés du «Progrès».* — Le vapeur *Kinghorn*, arrivé à Dunkerque, venant de Leith, a débarqué dimanche, en notre port, quinze marins français. C'étaient les naufragés de la dundée *Progrès* de Dunkerque, désemparée près de Lerwick le 26 mars.

Les marins ont échappé d'une façon providentielle à la mort. Après une tempête effroyable, ils se trouvaient près de cette côte écossaise, qui est si dangereuse, avec un navire complètement désemparé. Le grand mât, qui était tombé, traînait le long du bord et défonçait les boidages Avant qu'on n'ait pu s'en débarrasser une voie d'eau s'était déclarée. Ce fut alors qu'ils aperçurent une goëlette, supposée française, à une distance d'environ quatre milles. Ils firent des signaux de détresse mais, chose incroyable, la goëlette continua sa route sans y faire attention. A la fin ils furent aperçus par quelques bateaux de pêche qui vinrent à leur secours. Ici, nous signalons avec plaisir un beau trait de désintéressement : Aux offres de rémunération qui leur furent faites, les patrons des bateaux de pêche opposèrent un refus formel, alléguant que les services rendus à un confrère, quoique étranger, ne devaient pas se payer. On ne peut que féliciter ces braves gens de leur dévouement complètement désintéressé. Le *Progrès* fut entré à Lerwick complètement désemparé, grâce au concours prêté par les bateaux de pêche et par un vapeur de commerce.

Après un séjour de plus d'un mois à Lerwick, l'équipage du *Progrès* a enfin été rapatrié.

— *Un noyé.* — Des passants ont ramené sur la berge du canal de Furnes, le 4 mai, un cadavre qu'ils avaient aperçu flottant entre le pont de Zuydcoote et celui de Ghyvelde. Les constatations faites établirent que le noyé n'était autre que Benjamin Marteel, domestique, habitant Ghyvelde. Comme il avait été vu la veille en état d'ivresse, tout porte à supposer qu'en voulant regagner Ghyvelde il sera accidentellement tombé à l'eau.

Encore une victime de la boisson !

BAILLEUL, — L'un des auteurs du vol commis chez Mme veuve Deherdt Vittu, le nommé Craye, 23 ans, s'est constitué prisonnier.

La gendarmerie de cette ville l'a coudnit comme réfractaire, lundi à midi, à la prison militaire de Lille.

Il revenait de Belgique où il venait de subir une peine pour un semblable délit. Il faisait partie de la 2e portion du contingent.

CARTIGNIES. — Le nommé Auguste Hulin s'est donné la mort dans la journée de dimanche, en se tirant un coup de fusil sous le menton.

VILLERS-PLOUICH. — Un immense incendie a détruit dimanche soir, cinq écuries contenant des récoltes, 7 vaches et 8 veaux appartenant à M. J.-B. Arnould, cultivateur.

Pertes : 15,000 francs.

Cause inconnue.

MAIRIEUX. — Dimonche dernier, un incendie s'est déclaré à Mairieux et a détruit deux habitations, appartenant aux sieurs Bourgeon, père et fils, domiciliés au hameau de Grisoëlle.

CORBEHEM. — La publication dans les journaux de la découverte d'un noyé à Corbehem a amené la reconnaissance du cadavre.

C'est celui du sieur Joseph Leblond, maréchal à Ecoust-Saint-Mein, disparu de son domicile sous le coup d'un dérangement du cerveau.

La veuve, aussitôt quelle a eu connaissance de la fnuèbre découverte, est reconnaissant son mari au signalement publié, partit aussitôt pour Corbehem, afin de ramener le cadavre à Ecoust. Le convoi funèbre a traversé Arras lundi.

PAS-DE-CALAIS

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE CALAIS se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 8 mai :

1° Dans le scrutin sur l'amendement de M. Gatineau :

Ont voté contre : MM. Ansart, Desprez, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Levert.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bouilliez-Bridou, Hamille, Lefebvre du Prey, Ribot.

La Chambre n'a pas adopté.

2° Dans le scrutin sur le passage à une deuxième délibération du projet de loi sur les récidivistes:

Ont voté pour : MM. Ansart, Bouilliez-Bridou, Desprez, Fanien, Florent - Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert.

N'a pas pris part au vote : M. Ribot.

La Chambre a adopté.

CAMBRIN. — L'élection au Conseil général, qui a eu lieu dimanche dernier dans ce canton, prouve d'une façon évidente que le parti conservateur est loin d'en être aux abois, ainsi que certains organes radicaux, qui prennent leurs désirs pour des réalités, cherchent à l'insinuer. M. Gosse de Gorre, qui briguait la succession de M. Danzou, a obtenu deux fois plus de suffrages que son concurrent, M. Descat, énergiquement soutenu par les journaux républicains de toutes nuances.

Ce succès est de nature à bien faire augurer de la prochaine campagne électorale qui va s'ouvrir dans le département pour le renouvellement partiel du Conseil général.

CALAIS. — Hier, le trois-mâts goëlette norwégien *Sophia*, sortie la veille au soir du port de Boulogne, s'est échoué vers quatre heures du matin sur le banc de sable nouvant appelé *boue de la ligue*, qui est situé entre Wissant et le cap Gris Nez, à un mille en mer. Heureusement, le navire était sur l'est, ce qui lui a permis de se relever seul et de continuer sa route vers la Norwége.

Le remorqueur de Calais, qui était sorti pour le ramener, est arrivé trop tard.

— Le prince de Chimay s'est embarqué hier pour Douvres.

— Le lord maire de Londres, revenant de l'Exposition d'Amsterdam, avec ses deux aldermen, s'est embarqué.

— C'est décidément le lundi de la Pentecôte que sera inauguré le tramway de Calais à Guines.

— La dernière malle des Indes débarquée était composée de 991 sacs de dépêches, qui sont partis pour Brindisi par un train spécial.

— Sir Robert Peel vient de débarquer du *Calais-Douvres*, allant à Paris.

ARRAS. — Une brillante réception a accueilli la Société de gymnastique d'Arras, à son retour du concours d'Amiens.

Les musiques de la garnison y ont apporté gracieusement leur concours, ainsi que la Fanfare du Commerce et la Fanfare des Vingt.

Toutes les sociétés de la ville y ont assisté ou s'y sont fait représenter par une députation.

Terrible accident sur la ligne de Lens à Béthune

Un terrible accident est arrivé lundi, vers midi, au passage à niveau de Mazingarbe, sur la ligne de Lens à Béthune, entre la station de Bully-Grenay et celle de Nœux.

Un vieillard de quatre-vingt-deux ans, conduisant un lourd chariot attelé de deux chevaux, se présenta au passage à niveau pour traverser la voie.

La barrière était fermée. Il demanda qu'on la lui ouvrit. La garde barrière lui fit observer que le train express n° 11, partant de Lens à 11 h. 44, et arrivant à Béthune à midi 3, allait passer. Le voiturier insista et comme on n'entendait pas encore le train, la garde barrière lui permit de traverser la voie.

Les chevaux étaient à peine engagés sur la voie que le train fut aperçu au sommet d'une rampe à environ 500 mètres de la barrière, et sa marche était tellement rapide sur la déclivité du terrain qu'en un clin-d'œil il vint se jeter sur l'attelage, qui n'était pas encore parvenu à traverser la voie.

Le chariot, les chevaux et le conducteur furent broyés. On retrouva une jambe du vieillard sous la machine, et le reste du corps ne formait plus qu'une masse informe. De l'un des chevaux on ne retrouva qu'un pied. Quant à l'autre cheval, il avait été jeté dans le fossé contre la barrière et les entrailles lui sortaient du corps.

Les voyageurs qui se trouvaient dans le train, parmi lesquels M. Wattrelot, chef chauffeur à Lille, aont unanimes à louer la conduite du mécanicien; celui ci arrêta sa machine pour ainsi dire instantanément. Mais comme la maison de la garde barrière lui cachait la voiture, il n'avait pu la voir que trop tard, et il fut impossible d'éviter l'accident. (*Echo.*)

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 MAI. — Faulne Galens, rue des Anges, cour Dernancourt, 4. - Louise Pekeyser, rue Lafontaine, 10. — Germaine Watteau, rue Beaulieu-waert, fort Desprez, 49. — Ernest Desobry, rue de l'Epeule, 5. — Julienne Blommaert, rue Philippe-le-Bon, 20. — Clémentine Dubar, Grande-Rue, cour Persyn, 3. — Jeanne Masschelein, rue des Vélocipèdes, cour Delannoy, 7. — Julien Billoir, Hôtel-Dieu. — Eugène Limbourg, rue des Fleurs, 23. — Emile Duforest, rue de Tourcoing, 74. — Louise Vanderbeken, rue de Soubise, 17.

Du 8. — Elise Vandenabeele, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 5. — Palmyre Vandeveide, rue des Filatures, cour Bonte, 5. — Achille Weckx, chemin des Couteaux, maisons Lestienne, 6. — Albert Depleux, rue Turgot, cour Tiberghien, carrière Delcroix, 7. — Marie Lemaire, rue de l'Epeule, 214. — Salomon Mahieu, rue du Fort, cour Couthier, 13. — Camille Desmedt, rue Bernard, cour Boyaval, 6. — Léonie Vergaert, Grande-Rue, cour Flipo, 12. — Berthe Astier, rue Latine, 3. — Louis Minne, rue de l'Hommelet, 152.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 MAI. — Devallé, présenté sans vie, rue de la Redoute, 70. — Julia Eeckhout, 1 an, rue de Lannoy, maisons Dufermont, 1. — Zoé Deheuvels, 9 mois, rue Malplaquet, 2. — Mélanie Degeldère, 4 ans, rue de France, 6. — Roland Honnis, 2 ans, rue de l'Epeule, en face du Pélerin, maisons Desrousseaux. — Jean Sioen, 1 an, rue Bernard, cour Cornil, 5

Du 8. — Clémentine Nauw, 19 ans, bobineuse, rue de la Lys, cour veuve Delannoy, 1. — Henri Dhondt, 16 ans, peigneron, rue du Fort, cour Vigin, 1. — Alice Denamur, 23 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Henri Couque, 51 ans, peintre en bâtiments, rue de Ma Campagne, 3. — Joseph Demets, 6 mois, rue Labruyère, 36. — Maria Depratère, 1 an, ruelle du Ballon, cour Jean Lefebvre, 2.—Louis Metsu, 1 mois, rue du Fontenoy, cour Flipo, 7.

MARIAGES du 7. — Edmond Labitte, boucher et Clara Bossut, sans profession. — César Thaise, tisserand et Henriette Leclercq, bobineuse.

Du 8.—Jean Vauhuffel, graveur et Marie Leveugle, sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille COUQUE-VANCOPPENOLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri COUQUE, décédé à Roubaix, le 8 mai 1883, à l'age de cinquante-et-un ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 10 dudit mois, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Ma Campagne, 3.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 10 mai 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Paul WATTEAU, époux de Dame Catherine D'HALLUIN, décédé à Roubaix, le 29 avril 1881, à l'âge de 52 ans.—Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

TURNHOUT. — *Une affaire mystérieuse.* — Il y a quelques jours le supérieur de l'Institut St Joseph à Turnhout reçut une lettre demandant pour l'un des élèves de cet établissement, le jeune L..., âgé de quatorze ans, de Bruxelles, la permission d'aller passer un ou deux jours à Liége, pour y assister aux noces d'or de ses grands parents. La lettre indiquait le train que le jeune homme devait prendre et ajoutait que ses oncles l'attendraient à l'arrivée du train à Liége. Bien que rien dans cette lettre ne parut suspect, le supérieur crut devoir écrire à la mère de son élève pour lui dire qu'il ne consentirait à le laisser partir que si elle assumait toute la responsabilité du voyage.

Grande fut la surprise de Mme L... quand elle reçut ce billet. Les prétendues noces d'or des grands parents du jeune L... étaient de pure invention, par la bonne raison que son grand-père n'est plus en vie. Quel était l'auteur et quel était le but de la lettre adressée au directeur de l'Institut Saint-Joseph ? Etait-ce une simple mystification ? Ou bien avait-on voulu attirer le jeune L... à Liége en vue d'un crime analogue peut-être à celui qui fut commis il y a quelques années à La Haye ? Mme L... est partie pour Turnhout afin de pénétrer ce mystère, dont la justice sera sans doute saisie, s'il y a lieu.

BRUXELLES.— La mission extraordinaire belge envoyée au couronnement de l'Empereur de Russie a quitté hier Bruxelles. Le général Nicaise et ses officiers d'ordonnance s'arrêteront à Cologne un jour, puis un autre jour à Berlin : ils voyageront en wagons-lits jusqu'à Eyntkinmen. Le trajet de Bruxelles à Saint Pétersbourg dure aujourd'hui *soixante-dix heures* en une traite : c'est un joli total. Le coût en première classe s'élève à 289 francs et quelques centimes. De Saint-Pétersbourg à Moscou, il faut compter seize heures de trajet. La mission belge se rendra à Saint Pétersbourg vendredi soir : elle compte rentrer en Belgique le douze juin au plus tard.

DOTTIGNIES. — Un fait des plus curieux est arrivé cette année à Dottignies, à l'époque du tirage au sort. Quatre frères ont tiré en même temps. Leur mère, en l'an 1863, a eu cinq enfants : trois au commencement de l'année ; les deux autres, dont une fille, dix mois après.

FAITS DIVERS

— On écrit de Vannes, le 8 mai :

« Un canot de pêche, monté par les nommés Rabu et Dréau père et fils, ostréiculteurs, a chaviré et a coulé à pic près du fort Espagnol dans le golfe du Morbihan.

» Dréau père a seul été sauvé. »

— On écrit de Toulon, le 8 mai :

« Les cadavres des sept malheureuses victimes du canot de l'*Océan* ont été retrouvés. Leurs obsèques ont eu lieu hier et aujourd'hui, au milieu d'une affluence considérable. »

LE GEAI PARÉ DES PLUMES DU PAON — Le départ de M. Waddington pour Moscou est renvoyé à jeudi soir; celui du général Pittié et de la mission française chargée d'accompagner notre ambassadeur, n'aura probablement pas lieu avant dimanche ou lundi.

Pour mettre M. Waddington à même de ne faire trop triste figure au milieu des autres représentants des puissances de l'Europe, il a fallu acheter au maréchal de Mac-Mahon deux des voitures de gala dont il se servait alors qu'il était président de la République et en emprunter une troisième à M. Grévy. De plus, M. Waddington emmène avec lui un huissier du ministère, plusieurs valets de pied de l'Elysée, l'ancien cocher du prince Napoléon et du général Fleury et bon nombre de laquais à ses rouleurs et à ses armoiries.

Que vont dire les feuilles radicales de tout cet attirail de l'ancien régime ?

OBSÈQUES DU COLONEL DE CLAVIÈRE. — Hier mardi, ont été célébrées à Saint Louis d'Antin, à Paris, au milieu d'une affluence considérable, les obsèques du regretté colonel de Clavière, commandant le 1er régiment de cuirassiers, en garnison à Lunéville.

Cet officier, connu et apprécié de toute l'armée, avait su se faire adorer de son régiment; détail touchant : pas un homme n'a demandé une permission depuis la mort jusqu'aux funérailles du colonel, tant était grande la consternation parmi ses subordonnés.

Dix-huit officiers du 1er cuirassiers ont tenu à accompagner sa dépouille mortelle jusqu'à sa dernière demeure.

La mort a brisé une carrière pleine de promesses. Enlevé dans toute la force de l'âge par une maladie de cœur à laquelle son énergie se refusait à croire, le colonel de Clavière était commandeur de la Légion d'honneur et proposé au grade de général de brigade.

LE DRAME DE VINCENNES.—Un jeune homme assez élégamment vêtu se présentait hier, vers trois heures du soir, chez Mme Clément, qui tient un hôtel garni au n° 25 de la rue de Montreuil, et demandait à lui parler en particulier. Mme Clément, après avoir demandé le nom de cet individu, refusa de le recevoir.

Le visiteur, furieux, pénétra de force dans l'appartement et, aortant une canne à épée qu'il tenait cachée sous son pardessus, la lui plongea dans l'estomac. La malheureuse tomba à la renverse, inondée de sang.

Pris d'épouvante l'assassin tourna contre lui l'arme meurtrière et s'en porta un coup au-dessus du sein droit. Il eut encore la force de se traîner hors de la chambre et d'appeler à l'aide.

On courut immédiatement chercher un médecin et prévenir la gendarmerie et le commissaire de police de Vincennes.

L'assassin est un nommé Auguste Edouard Hillairain de Saint-Priest, se disant employé de commerce, âgé de vingt-quatre ans.

Ses parents avaient dû le faire engager comme mousse à bord d'un navire de guerre.

Revenu à Paris, il fut employé comme commis dans un magasin. Là encore, on eut à se plaindre de lui, et il fut renvoyé.

Ne sachant que faire, sans domicile, repoussé par ses parents qu'il déshonorait, il vint loger à Vincennes dans l'hôtel garni tenu par Mme Clément. Celle-ci ne tarda pas à le prendre en affection, et, quelques jours après, il était souverain maître dans la maison.

Sans ressources, il menait cependant une vie très luxueuse, allant aux courses, au théâtre, passant ses journées dans un café où des personnes qui le connaissent ont affirmé qu'il jouait de grosses sommes.

Mme Clément ne cessait de lui donner de l'argent pour faire face à ses folies. Celle-ci, fatiguée, avait fini par le mettre à la porte, samedi dernier.

Il partit pour Paris, fit l'acquisition d'une canne à épée et revint à Vincennes.

Mme Clément a été atteinte au-dessus du sein gauche. Son état ne paraît pas inspirer de grandes inquiétudes.

Quand à Hillairain de Saint-Priest, sa blessure ne le met pas en danger de mort. Il a été transféré à l'hôpital Saint-Antoine.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Les importations des bêtes malades

Londres, 9 mai.

M.